

## Licences d'importation

À l'exception de certaines marchandises, aucune licence d'importation n'est requise en Australie.

## Autres règlements sur les importations

Il existe de nombreux règlements régissant la qualité, la sécurité et la pureté d'une vaste gamme de marchandises, dont les produits alimentaires, les médicaments et les vêtements. Soulignons toutefois que les lois applicables varient souvent, selon qu'elles ont été adoptées par le gouvernement fédéral ou par les différents gouvernements des États.

L'importation d'armes à feu, de narcotiques, de publications indésirables et d'articles jugés nuisibles à la santé publique est interdite ou soumise à des contrôles rigoureux. D'autres types de marchandises, comme les véhicules automobiles, le matériel électrique, les chaudières et les récipients sous pression, doivent être conformes aux règlements australiens en matière de sécurité.

Lorsque les marchandises sont expédiées dans des caisses en bois, la facture doit être accompagnée d'un certificat attestant que le bois a subi un traitement thermique ou fumigatoire immédiatement avant l'expédition, conformément aux exigences australiennes concernant la quarantaine.

Quant à l'exportation de plantes, de produits végétaux, d'animaux ou de produits animaux dans des pays étrangers, il est souvent nécessaire de joindre aux marchandises un certificat sanitaire émis par Agriculture Canada. L'exportateur qui a l'intention d'expédier ces produits en Australie doit communiquer avec la Direction de l'hygiène vétérinaire (animaux et produits animaux) ou la Division de la protection des végétaux (plantes et produits végétaux) d'Agriculture Canada, à Ottawa, ou avec le bureau de sa localité pour connaître les exigences applicables.

## Étiquetage des produits

Conformément aux règlements douaniers australiens, de nombreuses marchandises, dont les produits alimentaires, les textiles, les bijoux, la porcelaine et la faïence, les jouets, les carreaux de plancher et les chaussures, doivent être munies d'une étiquette précisant entre autres le pays d'origine.